

Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée

Conclusions de la première conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'emploi et du travail - Marrakech, 9 et 10 novembre 2008

1. Les ministres de l'emploi et du travail des pays partenaires euro-méditerranéens se sont réunis pour leur première conférence ministérielle, accueillie par le Royaume du Maroc, à Marrakech, les 9 et 10 novembre 2008, sous les coprésidences égyptienne et française du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée. Dans le droit fil des conclusions de Tampere, de Lisbonne et de Marseille des ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens, la conférence a examiné différents aspects liés au développement humain ainsi que des initiatives et des propositions concrètes visant à promouvoir la création d'emplois, la modernisation des marchés du travail et le travail décent. Les ministres ont rappelé le programme de travail quinquennal euro-méditerranéen adopté en 2005 lors du sommet de Barcelone et, en particulier, ses objectifs en matière de développement socioéconomique durable.
2. Les ministres ont souligné l'urgente nécessité de relever les défis liés à l'emploi, aux investissements dans le capital humain et au travail décent pour tous dans la région et se sont prononcés en faveur d'un **cadre d'action** qui contribuerait à l'intégration d'une véritable dimension sociale dans le projet euro-méditerranéen. Ils ont rappelé la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 qui vise à relancer les efforts afin de transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité.

3. Les ministres ont partagé la conviction que le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée joue un rôle décisif pour relever les défis socio-économiques communs auxquels la région euro-méditerranéenne est confrontée. Les ministres ont examiné les défis liés à la crise financière actuelle et au ralentissement économique mondial, ainsi que leur incidence sur l'emploi et les marchés du travail, en insistant sur la nécessité de poursuivre ces discussions.
4. Faisant suite à la décision prise à Marseille les 3 et 4 novembre 2008, les ministres se sont félicités de la participation de la Ligue arabe en matière de coopération dans le domaine de l'emploi et du travail.
5. Au début de leur réunion, les ministres se sont entretenus avec des représentants de haut niveau des **partenaires sociaux**. Les ministres ont souligné le rôle essentiel que le dialogue social devait jouer dans la gestion des transformations économiques dans la région euro-méditerranéenne, comme l'a déjà souligné la conférence euro-méditerranéenne sur le dialogue social, tenue à Berlin en mars 2007. Les ministres se sont félicités de la contribution des partenaires sociaux qui participe à la mise en œuvre du cadre d'action.
6. Les ministres ont rappelé le **travail préparatoire effectué par l'atelier euro-méditerranéen sur l'emploi**, qui a été organisé par la Commission européenne les 12 et 13 décembre 2007 et a réuni des représentants des gouvernements et des partenaires sociaux des pays euro-méditerranéens, ainsi que des représentants des organisations internationales. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la synthèse de cet atelier présentée par la Commission, faisant le point sur les défis que posent, dans la région, l'emploi, l'employabilité et le travail décent.¹
7. Les ministres ont souligné la nécessité de créer des emplois et ont rappelé l'engagement pris par la communauté internationale de promouvoir le travail décent pour tous (fondé sur l'emploi productif, le droit du travail, la protection sociale et le dialogue social, conformément à l'Agenda de l'OIT pour le travail décent). Ils ont souligné **les perspectives et les défis** qui résultent de la mondialisation, du changement climatique, de l'évolution technologique rapide, de l'économie de la connaissance ainsi que des transformations sociales et démographiques, caractérisées d'une part par une croissance rapide des populations en âge de travailler dans les

¹ http://ec.europa.eu/employment_social/international_cooperation/docs/euromed_seminar_12_13_december/synthese.pdf.

pays partenaires méditerranéens et, d'autre part, par le vieillissement de la population de l'Union européenne.

8. Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité de s'adapter à ces transformations dans la perspective du développement durable, tout en soulignant la diversité de la région en ce qui concerne les conditions économiques, sociales, et en matière d'emploi, les cadres politiques existants ainsi que les finances publiques. Ils ont souligné qu'il fallait moderniser les marchés du travail afin d'améliorer leur capacité de réaction aux changements. Ils ont mis en évidence la nécessité d'une meilleure adéquation entre les besoins - actuels et futurs - des marchés de l'emploi et le développement des compétences nécessaires, notamment grâce à l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnelle, ainsi que grâce à des réformes aux niveaux national et régional concernant le cadre des qualifications et des compétences, et ils ont attiré l'attention sur les avantages qui découlent de la coopération mise en place dans le cadre d'Euromed. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité d'adapter les systèmes de protection sociale en améliorant leur efficacité, leur ciblage et leur portée.
9. Les ministres ont examiné **l'évolution de la situation socioéconomique dans les pays partenaires méditerranéens**. Ils ont rappelé les résultats de l'atelier, dans lesquels il est reconnu que d'importants défis continuent de se poser, notamment, dans de nombreux pays, des taux de chômage élevés touchant en particulier les jeunes et les femmes; une économie informelle de grande ampleur, qui absorbe un grand nombre de demandeurs d'emploi privés des droits conférés par la législation sur le travail et de protection sociale; le décalage entre l'éducation et les besoins des marchés du travail; une couverture insuffisante en matière de protection sociale; enfin, des difficultés à développer le dialogue social.
10. Dans le droit fil de la synthèse réalisée à l'issue de l'atelier par la Commission, les ministres ont admis que des taux élevés de croissance économique dans la région étaient une condition essentielle mais pas toujours suffisante pour créer le nombre d'emplois nécessaires à la cohésion sociale. Il faut renforcer les investissements dans le capital humain, la formation et l'employabilité, ainsi que les mesures concrètes de création d'emplois, et améliorer le cadre politique de ces investissements. La qualité de l'emploi et le travail décent sont en outre bénéfiques à la productivité et à la compétitivité des entreprises. Il a été souligné que la croissance économique et la cohésion sociale se renforcent mutuellement. Les ministres ont par ailleurs préconisé d'étudier les effets sociaux et l'incidence sur l'emploi d'une éventuelle zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

11. Dans ce contexte, soulignant que l'emploi, l'éducation et la formation, la cohésion sociale, le développement économique et la croissance ainsi que le développement durable sont interdépendants, les ministres ont prôné une **approche intégrée** combinant de manière indissociable la politique de l'emploi et les politiques économique, fiscale, sociale et environnementale ainsi que la politique d'éducation et formation.
12. Les ministres européens ont rappelé le rôle crucial que joue la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi aux fins de la mise en œuvre d'une approche intégrée dans les États membres de l'UE. Ils ont relevé à cet égard le rôle essentiel que joue, dans la Stratégie européenne de l'emploi, une approche fondée sur la notion de "flexicurité", telle que définie dans les principes communs de flexicurité confirmés par le Conseil européen en décembre 2007². Les ministres européens ont également réaffirmé que des liens étroits unissent les dimensions interne et externe de la stratégie de Lisbonne, et qu'il importe de promouvoir le travail décent pour tous dans les relations extérieures de l'UE, surtout dans le cadre de sa politique européenne de voisinage (PEV) et du processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée.
13. Les ministres des pays partenaires méditerranéens ont rappelé les différentes stratégies et les différents plans proposés dans leur pays pour relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière sociale, d'emploi et de capital humain. Ils ont en outre réaffirmé les priorités que fixent, dans les domaines de l'emploi et du développement social, les accords d'association et, le cas échéant, les plans d'action bilatéraux conclus par l'Union européenne et les partenaires méditerranéens dans le cadre de la PEV.
14. Les partenaires euro-méditerranéens ont de nouveau indiqué qu'ils étaient **résolus à promouvoir et à appliquer les normes et les cadres politiques internationaux** établis au sein de l'OIT et de l'ONU dans les domaines de l'emploi, du travail décent et du développement durable.

² http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/flex_ingredients_fr.htm.

Cadre d'action

15. Les ministres **ont souligné la valeur ajoutée que représentent la collaboration régionale** entre les 43 pays partenaires dans les domaines de l'emploi, de l'employabilité et du travail décent, ainsi que **les enseignements que chacun peut tirer des expériences et des meilleures pratiques des autres**, les spécificités de chaque pays étant toutefois prises en compte. À cette fin, les ministres se sont prononcés en faveur d'un cadre d'action recensant les objectifs qui figurent à l'ANNEXE. Ils ont souligné qu'il incombe à chacun des partenaires de préciser et de mettre en œuvre ces objectifs. Les États membres de l'UE réaliseront ces objectifs en mettant en œuvre la stratégie européenne de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Le cadre d'action sera accompagné par un mécanisme d'échange et de suivi.

Mobiliser tous les acteurs concernés et toutes les ressources utiles

16. Aux fins de la mise en œuvre de ce cadre, les ministres ont fait appel aux contributions de **l'ensemble des acteurs concernés**, y compris les instances publiques de tous les niveaux de pouvoir, les institutions européennes, les partenaires sociaux, le monde des entreprises et les organisations de la société civile. Ils ont réaffirmé que l'amélioration de la gouvernance est une condition essentielle de la réussite des politiques de l'emploi et des politiques sociales.
17. Les ministres ont de nouveau souligné l'importance cruciale que revêt un **véritable dialogue social** pour renforcer l'emploi, l'employabilité et le travail décent dans les pays euro-méditerranéens. Le dialogue tripartite entre les partenaires sociaux et les gouvernements est décisif à cet égard. Parallèlement, il convient de renforcer les efforts déployés en ce qui concerne le dialogue bipartite entre les employeurs et les syndicats, afin de renforcer leur contribution à la gestion des transformations économiques et sociales. Dans nombre de pays partenaires, il y a lieu de renforcer la capacité des partenaires sociaux. Dans ce contexte, il convient d'intensifier la coopération entre partenaires sociaux dans la région euro-méditerranéenne.

18. Les ministres ont appelé les entreprises et les investisseurs à contribuer à la mise en œuvre du cadre d'action en favorisant la responsabilité sociale des entreprises³, en vue de renforcer concrètement les normes de travail ainsi que le développement durable dans la région euro-méditerranéenne.
19. Les ministres ont souligné qu'il importe de renforcer le volume et la qualité des investissements directs étrangers et des flux commerciaux dans la région méditerranéenne et de nouer des liens solides entre les entreprises méditerranéennes et leurs homologues européennes afin de contribuer à un développement socio-économique durable de la région, comme cela a été rappelé lors de la réunion ministérielle conjointe de l'ECOFIN euro-méditerranéen et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), tenue à Luxembourg, le 7 octobre 2008. Les ministres se sont également félicités de l'Initiative Méditerranéenne de Développement des Entreprises, compte-tenu de l'importance stratégique des PME en matière de création d'emploi et de développement économique, et telle que citée lors de cette réunion.
20. Les ministres ont souligné le **rôle important que joue la coopération financière existante** entre l'Union européenne et les pays partenaires méditerranéens, notamment par le biais du programme MEDA et, actuellement, de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), ainsi que de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) dans les cas de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Turquie. Les ministres ont fait le point de la coopération financière depuis la mise en route du processus de Barcelone, visant à favoriser les réformes élaborées au niveau national pour améliorer l'éducation et la formation professionnelle, dynamiser le secteur privé, promouvoir le développement socioéconomique et l'intégration des populations défavorisées et lutter contre le travail des enfants⁴. Les ministres ont confirmé leur attachement à la déclaration de Paris concernant l'efficacité de l'aide, l'appropriation et la coordination des donateurs. Ils se sont engagés à améliorer l'efficacité et le fonctionnement des programmes de coopération de l'UE pour le soutien sectoriel, notamment en couplant d'une façon systématique et transparente les ressources financières nationales et celles qui proviennent de l'aide extérieure. Dans ce cadre, les ministres ont également mis l'accent sur les avantages de la coopération financière bilatérale existante entre des États membres de l'UE à titre individuel et les pays méditerranéens, et se

³ Cf. la déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT, ainsi que les initiatives de l'OCDE pour promouvoir une adhésion plus large aux directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

⁴ Des exemples et chiffres relatifs à la coopération financière existante dans ces domaines sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/europeaid/what/human-social-development/employment/documents/projets_esip_meda_enp_en.pdf.

sont félicités du renforcement de la synergie entre la coopération européenne et la coopération nationale, ainsi que de la masse critique atteinte par l'ensemble du soutien financier fourni par l'UE.

21. Les ministres ont en outre souligné les avantages d'un **échange de bonnes pratiques** au niveau régional, un soutien étant fourni par la Commission européenne, avec la participation au besoin de ses agences concernées et **de TAIEX**⁵.
22. Les ministres ont souligné l'importance que revêt la coopération avec les **organisations internationales**, en particulier **l'OIT**.

Suivi et établissement de rapports

23. Afin d'assurer le suivi des efforts entrepris par les partenaires euro-méditerranéens pour la mise en œuvre du cadre d'action, les ministres ont établi un **Groupe de travail euro-méditerranéen sur l'emploi et le travail** présidé par la coprésidence, avec le soutien de la Commission européenne, et composé de représentants de haut niveau de l'ensemble des pays partenaires, qui se réunira au moins une fois par an. Le groupe recueillera des informations et des données sur les tendances nationales et l'évolution des politiques, procédera à l'inventaire et à l'échange des meilleures pratiques et examinera les questions qui se poseront lors de la mise en œuvre du cadre d'action. Les pays partenaires fourniront au groupe les informations nécessaires pour élaborer, en 2010, un rapport de suivi sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre d'action. Cet exercice s'appuiera, en ce qui concerne les pays de l'UE, sur les engagements pris et les rapports élaborés dans le cadre de la stratégie européenne de Lisbonne et, en ce qui concerne les pays partenaires méditerranéens, sur les plans d'action nationaux et les rapports sur les progrès accomplis au niveau national, qui devront être présentés d'ici 2009.
24. Conformément à la Déclaration commune du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, qui souligne qu'une attention particulière doit être accordée à l'amélioration de la qualité et à l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail, les Ministres ont affirmé la nécessité de traduire le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée en projets concrets, davantage visibles pour les citoyens. À cet effet, des Etats généraux de la formation professionnelle en Méditerranée se tiendront à Marseille le 18 décembre 2008.

⁵ Technical Assistance Information Exchange Unit.

25. Les ministres ont invité des représentants des employeurs et des syndicats à apporter leur contribution par le biais d'un "**Forum euro-méditerranéen de dialogue social**", qui discuterait des positions des partenaires sociaux en vue de la consultation desdits partenaires pendant le processus de suivi, et dont l'objectif serait de promouvoir le dialogue social dans chacun des pays euro-méditerranéens et dans la région.
26. La prochaine **conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'emploi et du travail** se réunira en 2010 afin d'examiner les progrès accomplis, à la lumière du rapport de suivi.
-

ANNEXE

Principaux objectifs du cadre d'action euro-méditerranéen dans le domaine de l'emploi, de l'employabilité et du travail décent

- 1. Politiques en faveur de l'emploi - création de davantage d'emplois:** Il faut créer un nombre considérable d'emplois pour réduire le chômage et relever le défi que pose la croissance rapide des populations en âge de travailler dans les pays partenaires méditerranéens. Parallèlement, dans l'Union européenne, de nombreux États membres sont toujours confrontés à des taux d'emploi relativement faibles, dans un contexte marqué, en particulier, par le vieillissement de la population et un changement de la composition de la main d'œuvre. Dans ce cadre, les objectifs qui suivent présentent un intérêt particulier:
- favoriser la création d'emplois, attirer et intégrer davantage de personnes sur le marché du travail, et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, notamment grâce à des mesures fiscales appropriées;
 - en consultation avec les partenaires sociaux, créer des conditions propices à des marchés du travail modernes et plus aptes à réagir aux changements, améliorer les conditions d'emploi et la protection sociale;
 - dans chaque pays, appliquer de façon concrète des politiques actives sur le marché du travail, ainsi que des dispositions budgétaires appropriées;
 - promouvoir les politiques de l'emploi, ainsi que les politiques dans les domaines de l'éducation et de la protection sociale, par le biais de la coopération intersectorielle euro-méditerranéenne;
 - favoriser l'esprit d'entreprise et, en particulier, la création de petites et moyennes entreprises ouvrant des perspectives d'emploi décent;

- promouvoir l'accès à des emplois décents pour les personnes exclues du marché du travail;
- lutter contre la multiplication des travailleurs sous-employés et pauvres.

2. **Améliorer l'employabilité - capital humain:** Pour relever le défi de l'économie de la connaissance, il est plus important que jamais d'investir dans le capital humain, mais aussi d'adapter l'éducation, la formation et les compétences des travailleurs aux transformations économiques et aux besoins des marchés du travail, ainsi que de faciliter la mobilité professionnelle (y compris du secteur informel à l'emploi formel). Dans ce cadre, les objectifs qui suivent présentent un intérêt particulier:

- donner la priorité à des réformes des systèmes éducatifs, lorsque c'est nécessaire, afin d'améliorer leur capacité d'adaptation aux besoins des marchés du travail et de garantir la qualité de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie;
- renforcer la formation professionnelle adaptée à la demande dans des secteurs cruciaux, en termes de financement, de structures organisationnelles et de promotion;
- améliorer le fonctionnement des services publics de l'emploi, et veiller à l'existence de systèmes d'information transparents sur les marchés du travail et de services novateurs en matière d'orientation professionnelle (notamment en élargissant le recours aux services électroniques et en encourageant les programmes de jumelage) ;
- soutenir notamment par le renforcement de leurs capacités professionnelles, les jeunes ayant des difficultés d'insertion sur le marché du travail.

3. **Créer des possibilités d'emplois décents - des emplois de meilleure qualité:** Il importe de souligner le rôle crucial que joue la promotion du travail décent et d'intégrer cette dimension dans l'ensemble des politiques concernées. À cet égard, les objectifs qui suivent présentent un intérêt particulier:

- achever le processus de ratification des principales conventions de l'OIT et veiller à ce qu'elles soient effectivement mises en œuvre;

- veiller au plein respect des droits au travail, prévenir la fragmentation du marché du travail et lutter contre le travail non déclaré;
- mettre en place un véritable dialogue social, aux niveaux tripartite et bipartite;
- élargir la couverture et rehausser le niveau de la protection sociale;
- améliorer les mesures prises concernant la santé et la sécurité sur les lieux de travail;
- élaborer et appliquer des programmes intégrés de travail décent développés avec l'OIT.

4. Dans le contexte de ce cadre d'action, les **questions horizontales qui suivent sont essentielles:**

- a) **promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes**, améliorer le taux d'emploi des femmes et, en particulier, favoriser l'accès des femmes aux perspectives d'emploi décent, conformément au cadre d'action adopté par la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de 2006 sur le renforcement du rôle des femmes dans la société⁶;
- b) **intégrer davantage de jeunes dans des emplois productifs et formels**, notamment par le biais de mesures qui:
 - garantissent l'égalité d'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux pour les étudiants de sexe masculin et féminin d'ici 2015;
 - tiennent compte de la déclaration du Caire sur l'enseignement supérieur⁷;

⁶ http://ec.europa.eu/comm/external_relations/euromed/women/docs/conclusions_1106.pdf.

⁷ http://www.bmbf.de/pub/cairo_declaration-e.pdf.

- facilitent le passage de l'école au travail. Dans ce contexte, la nécessité de lutter contre les stéréotypes fondés sur le sexe doit être considérée;
- réduisent l'inadéquation entre, d'une part, l'éducation et les aspirations professionnelles des jeunes (notamment envers le secteur public) et, d'autre part, les besoins des marchés du travail;
- à cet égard, donnent la priorité au développement et à l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et rendent celle-ci plus attrayante pour les jeunes;

c) **élaborer une stratégie intégrée pour transformer l'emploi informel en emploi formel**, notamment par des mesures qui:

- prévoient des incitations appropriées en matière fiscale et/ou de protection sociale;
- envisagent les modalités juridiques, financières et institutionnelles d'un passage progressif vers l'emploi formel;
- mettent sur pied des campagnes de formation et de sensibilisation;
- renforcent les contrôles effectués par les administrations ou inspections du travail;

d) **gérer la migration de la main d'œuvre**, compte tenu des **besoins des marchés du travail des deux côtés de la Méditerranée**, en vue d'assurer le **développement durable**, notamment en appliquant les actions énumérées dans les conclusions de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations, tenue à Albufeira les 18 et 19 novembre 2007^{8 9}.

⁸

<http://www.eu2007.pt/NR/rdonlyres/8D86D66E-B37A-457E-9E4A2D7AFF2643D9/0/20071119AGREEDCONCLUSIONSEuromed.pdf>.